

Commune : 82112
Moissac

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

4616 A
Document vérifié et numéroté le 31/07/14
A MOISSAC
Par DREAU G

CERTIFICATION
(Art 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 05/12/2013 par M Gael BOUSCAUD géomètre à MOISSAC
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la chemise 6463.
A . MOISSAC , le 22/07/2014

Document dressé par
Gael BOUSCAUD, Géomètre-Expert
à MOISSAC
Date 22/07/2014

Signature :
[Signature]

Section : DM
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 03/08/2005

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan réservé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mairie, avoué représentant qualité de l'autorité agissante).

